

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PREPARATION DE LA RENTREE 2023 DANS LES ECOLES DE LA HAUTE-MARNE**

#### **5,5 OUVERTURES DE POSTES POUR 20,5 FERMETURES**

La préparation de la rentrée scolaire 2023 dans le département de la Haute-Marne s'effectue une nouvelle fois dans un contexte où le premier degré est préservé. Elle s'inscrit dans la continuité des priorités définies depuis plusieurs années par le Président de la République et le Gouvernement (accord préalable du maire sur tout projet de fermeture d'école, limitation à 24 élèves dans les classes de grande section, CP, CE1 et poursuite du dédoublement des grandes sections de maternelle en Education Prioritaire – Scolarisation des élèves en situation de Handicap)

Le département de la Haute-Marne rendra 15 postes à la prochaine rentrée. Au regard de la baisse prévisionnelle à nouveau conséquente à la rentrée 2023 (-306 élèves prévus à la rentrée soit 2,3 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré) le département de la Haute-Marne verra son taux d'encadrement (P/E - nombre d'enseignants pour 100 élèves) s'améliorer une nouvelle fois à la prochaine rentrée pour atteindre 7,15. **Il est le taux d'encadrement le plus favorable observé au niveau académique et l'un des plus élevés au niveau national.** Ce P/E est justifié par le contexte très rural du département et par la forte présence de petites structures scolaires. Ainsi, en Haute-Marne les effectifs moyens d'élèves par classe seront toujours de l'ordre de 19,5 aussi bien en maternelle qu'en élémentaire à la rentrée prochaine.

Les travaux de carte scolaire continueront, comme l'an dernier, à permettre d'atteindre l'objectif de 100 % de dédoublement en classes de GS / CP et CE1, aussi bien en REP+ qu'en REP, mais également en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Ils permettront également d'atteindre l'objectif pour ces mêmes niveaux de classes d'une limitation à 24 des effectifs dans toutes les écoles hors éducation prioritaire.

Cette carte scolaire a été présentée pour avis au Conseil Départemental de l'Education Nationale qui s'est tenu ce vendredi 3 mars 2023. Elle a recueilli 4 voix pour, 4 abstentions, 8 voix contre.

Liste des mesures :

Attributions d'emplois :

- Dans le cadre des dédoublements des grandes sections, CP et CE1 en éducation prioritaire :

**Attributions d'emplois :**

- Ecole élémentaire La Bonnelle LANGRES
- Ecole maternelle Aubrac SAINT-DIZIER
- Ecole maternelle Camus SAINT-DIZIER

- Dans le cadre de la limitation à 24 élèves des effectifs des GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire :

**Attribution d'emploi :**

- Ecole primaire de BREUVANNES (régularisation)

- Dans le cadre du soutien aux apprentissages fondamentaux :

**Attribution d'emploi :**

- 0,5 ETP (équivalent temps plein)

- Dans le cadre des besoins de remplacements :

**Attribution d'emploi :**

- 1 poste de remplaçant pour l'Adaptation et la Scolarisation d'élèves en situation de Handicap (ASH)

Retraits d'emplois :

- Dans le cadre des dédoublements des grandes sections, CP et CE1 en éducation prioritaire :

**Retraits d'emplois :**

- Ecole maternelle Langevin Wallon SAINT-DIZIER

- Dans le cadre des évolutions démographiques :

**Retraits d'emplois :**

- Ecole primaire de BANNES
- RPI dispersé BOURDONS / ESNOUVEAUX (site d'Ageville)
- Ecole primaire CHAMARANDES - CHOIGNES
- Ecole primaire CHARMES LA GRANDE
- Ecole Primaire CUREL
- Ecole primaire EPIZON
- Ecole de GUYONVELLE (RPID Laferté sur Amance)
- Ecole Primaire Le MON TSAUGEONNAIS - PRAUTHOY
- Ecole élémentaire Baudon-Rostand NOGENT
- Ecole primaire PLANRUPT
- Ecole primaire ROLAMPONT
- Ecole primaire SEMOUTIERS-MONTSAON
- Ecole maternelle Gambetta SAINT DIZIER
- Ecole primaire VAUX SUR BLAIZE
- Ecole VOILLECOMTE (RPID Robert-Magny)

**Retrait du dernier emploi d'une école :**

- Ecole de Pressigny

- Autres mesures de retrait :

**Retrait d'emploi dans les établissements spécialisés :**

- 0,5 poste Hôpital de jour SAINT-DIZIER
- 0,5 poste Institut Bois l'Abbesse
- 0,5 poste ITEP Lucy Lebon

**Missions diverses :**

- 1 emploi Canope SAINT-DIZIER

**Remplacement :**

- 1 poste de brigade départementale de remplacement

Les mesures de retrait initialement prévues pour les écoles maternelles de Bourbonne-les-Bains, Haute-Amance et Eurville-Bienville ont été annulées lors du CDEN, de même que la mesure prévue à l'école primaire d'Humbécourt.

Un comptage sera effectué pour les écoles maternelles Gambetta de Saint-Dizier à la rentrée et primaire de Prauthoy.